

Date de convocation : 30 mars 2022  
Date d'affichage : 30 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril,

À dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents :** Robert TCHOBDRENOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO et Michel SIMOS.

**Procurations de :** Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Richard ROUZET, Valérie GRANGE à Jean-Marc BRABANT Alain GUEYDON à Samantha KHALIZOFF, Marc JAUBERT à Marc DUVAL, Catherine SERRA à Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH

**Absents et excusés :** Emilie BASTIE Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Michel PARTAGE et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND

Monsieur Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-040**  
**Budget Annexe – Parc d'Activités Le Revol - Vote du Budget Primitif 2022**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération 2022-023 portant approbation du compte administratif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération actant du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Les élus communautaires sont appelés à se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2022 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.

Ce budget est un budget établi hors taxes et il y a lieu de tenir une comptabilité de stock.

L'instruction budgétaire M14 permet des avances du budget général au budget annexe, mais le produit généré supérieur au reste à rembourser sur l'avance consentie ne pourra être versé au budget général qu'une fois que le budget annexe sera clos.

Un budget peut être voté en déséquilibre excédentaire sans qu'il soit entaché d'illégalité.

Le budget annexe du Parc d'Activités Le Revol se présente comme suit :

En recettes et en dépenses de fonctionnement : 864 340,88 €  
 En dépenses d'investissement : 213 071,93 €  
 En recettes d'investissement : 915 854,95 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	864 340,88	573 324,22
	+	+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 291 016,66
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	864 340,88	864 340,88
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	213 071,93	864 240,88
	+	+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 51 614,07
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	213 071,93	915 854,95
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	1 077 412,81	1 780 195,83

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2022 :  
 Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;  
 Pour la section d'investissement :  
 Au niveau des chapitres,  
 Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2022 :  
Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;  
Pour la section d'investissement :  
    Au niveau des chapitres,  
    Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président

